

Quelque paroles de savants Hanbalites, Hanafites, Malikites et Shafi'ites sur le Califat et sa jurisprudence

Le Califat est l'entité politique qui met en œuvre la loi et l'esprit de l'Islam sur Terre. Sa grande obligation, son importance et la priorité qu'il a dans l'Islam sont une chose convenue par les ulémas de l'Islam. Nous vous présentons les déclarations de certains érudits des Madhabs Hanafi, Maliki, Shafi'i et Hanbali concernant le Khilafah.

SAVANTS HANAFITES :

Le Calife abbasside Harun al-Rashid a écrit à l'imam Abu Yusuf, l'étudiant et compagnon de l'imam Abu Hanifah, lui posant des questions sur la façon de gérer les finances de l'État. L'imam Abu Yusuf a écrit avec son célèbre et excellent traité intitulé Kitab al-Kharaj, détaillant de nombreuses règles de la Shari'ah concernant les finances de l'Etat.

L'imam al-Nasafi (mort en 537 AH) souligne l'importance du Khilafah dans son célèbre traité sur l'aqa'id intitulé Aqa'id al-Nasafiyya (p. 354) :

« والمسلمون لا بد لهم من إمام يقوم بتنفيذ أحكامهم وإقامة حدودهم وسد ثغورهم وتجهيز جيوشهم وأخذ صدقاتهم وقهر المتغلبة والمتلصصة وقطاع الطريق وإقامة الجمع والأعياد وقطع المنازعات الواقعة بين العباد وقبول الشهادات القائمة على الحقوق وتزويج الصغار والصغائر الذين لا أولياء لهم وقسمة الغنائم »

« Les musulmans doivent avoir un imam, qui exécute leur ahkam, le maintien des hudud, la garde de leurs frontières, l'équipement de leurs armées, la réception de leurs aumônes [zakat], l'assujettissement de ceux qui se rebellent les voleurs et voleurs de grand chemin, la mise en place du Jumu'a et des deux « Aïd », le règlement des conflits entre les gens, la réception de preuves fondées sur les droits légaux, la facilitation du mariage des jeunes hommes et femmes qui n'ont pas de tuteurs, et la distribution du butin. »

Il souligne ici l'importance du Khilafah dans l'Islam, montrant que tant d'obligations islamiques fondamentales en dépendent et ne peuvent pas être remplies correctement sans lui.

En commentant cette déclaration de Nasafi, l'imam Sa'd al-Din al-Taftazani - un érudit Shafi'i mais celui qui a écrit le commentaire le plus célèbre sur Aqa'id al-Nasafiyya et aussi un auteur prolifique des travaux brillants



largement étudiés dans les madaris du monde musulman, tels que son Mukhtasar al-Ma'ani in balagha (rhétorique) – il dit :

ثم الإجماع على أن نصب الإمام واجب وإنما الخلاف في أنه هل يجب على الله تعالى أو على الخلق بدليل سمعي أو عقلي. والمذهب أنه يجب على الخلق سمعاً، لقوله عليه السلام: ((من مات ولم يعرف إمام زمانه مات ميتة جاهلية)) ولأن الأمة قد جعلوا أهم المهمات بعد وفاة النبي عليه السلام نصب الإمام حتى قدموه على الدفن، وكذا بعد موت كل إمام، ولأن كثيراً من الواجبات الشرعية يتوقف عليه.

« Il existe un consensus (scientifique) sur la nomination d'un imam, ce qui est obligatoire. La différence d'opinion est seulement sur la question de savoir si l'obligation est sur Allah ou l'homme, et si c'est par des preuves textuelles ou rationnelles. La position correcte est qu'il est obligatoire sur l'homme par le texte, en raison de sa parole صلى الله عليه وسلم : « Celui qui meurt sans avoir prêté allégeance, meurt d'une mort digne de l'époque préislamique. » (Rapporté par Muslim), et parce que la Ummah (les Compagnons) ont considéré que la nomination de l'Imam était le plus préoccupant des sujets importants après la mort du Prophète صلى الله عليه وسلم dans la mesure où ils lui ont donné la priorité sur l'enterrement ; de même après la mort de chaque imam, et aussi parce que beaucoup d'autres obligations Shari'a en dépendent. » (Sharh al-Aqa'id al-Nasafiyyah, p.353-354)

L'i mam al-Taftazani mentionne un certain nombre de points importants ici.

D'abord, il note qu'il y a ijma 'des ulémas que le Khilafah est une obligation sur la Ummah. Quant à la différence à laquelle il fait allusion, il fait référence au désaccord des chiïtes, qui ont jugé que c'était obligatoire mais sur Allah (basé sur leur croyance qu'Allah nomme les imams) et les Mu'tazilites, qui ont jugé qu'il était une obligation basée sur l'esprit (basée sur leur usul dans lequel l'esprit peut établir certaines obligations). Cependant, il cite la position correcte tenue par tous les savants des quatre madhabs que c'est une obligation sur l'homme basée sur le texte.

Deuxièmement, il cite une narration du hadith dans Sahih Muslim dans le chapitre de l'imama (gouvernance) par lequel le noble Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : « Et celui qui meurt alors qu'il n'y a pas une allégeance à son cou, il mourra une mort préislamique (Jahilliyah). »

Mourir une mort de Jahilliyah ici dénote l'interdiction, comme le mentionne Ibn Hajar Al-Asqalani dans Fath al-Bari.

Troisièmement, il mentionne le fait bien connu que les nobles Sahabas considérait le Khilafah d'une telle importance qu'il retarda l'enterrement du noble Prophète صلى الله عليه وسلم pour lui donner la priorité.





Quatrièmement, il explique son importance par rapport aux autres obligations dans la mesure où il ne s'agit pas seulement d'une obligation mais d'autres obligations (telles que celles mentionnées par Nasafi précédemment), donc de la plus haute priorité.

Il est également pertinent de noter ici que toute cette discussion sur le Khilafah se déroule dans un livre sur la 'Aqidah, même si le Khilafah est une question de fiqh, pas de croyance en soi. C'est parce que le Khilafah était une affaire sur laquelle certaines écoles islamiques avec de mauvaises croyances, comme les Chiïtes, Khawarij et Mu'tazila, ont tenu de mauvaises positions sur le sujet. Par conséquent, l'affaire est entrée dans des débats qui ont leur origine dans des questions de credo (croyance), et comme cela était une question d'une grande importance dans l'Islam, les savants en ont discuté dans des livres de Aqidah.

C'est aussi pourquoi de nombreux érudits l'appelaient l'Imama, puisque c'était le terme populaire utilisé dans les débats avec certains de ces groupes, comme les Chiïtes. Il convient de noter, cependant, que l'Imama et le Khilafah sont des termes synonymes, tous deux se référant à la direction politique de tous les musulmans chargés du devoir de mettre en œuvre l'Islam. Imam et Khalifah sont également synonymes, se référant à la personne dans laquelle cette direction est manifeste, ou dans le langage moderne, le chef de l'Etat dans le Khilafah. Le noble Prophète صلى الله عليه وسلم a également utilisé les deux mots pour parler de la question. Par exemple, dans le hadith de Muslim qui souligne l'importance de l'unité du Khilafah, il (ﷺ) a dit : « Si le serment d'allégeance est donné à deux Khalifas, tuez le dernier d'entre eux. »

Shah Waliullah al-Dehlawi (mort en 1152 AH), une autorité renommée dans le sous-continent souligne également le fard (l'obligation) du Khilafah:

“...اعلم أنه يجب أن يكون في جماعة المسلمين خليفة لمصالح لا تتم إلا بوجوده”

« Sachez qu'il est obligatoire qu'il y ait dans la jama'a des musulmans un khalifah pour des intérêts qui ne peuvent simplement être remplis qu'avec sa présence ... » (Hujjat Allahi al-Baligha, 2 : 229)

Dans Durr al-Mukhtar, l'imam al-Haskafi écrit (le commentaire d'Ibn Abidin entre parenthèses) :



فالكبرى استحقاق تصرف عام على الأنام، وتحقيقه في علم الكلام، ونصبه أهم الواجبات (أي من أهمها لتوقف كثير من الواجبات الشرعية عليه)، فلذا قدموه على دفن صاحب المعجزات (فإنه - صلى الله عليه وسلم - توفي يوم الاثنين ودفن يوم الثلاثاء أو ليلة الأربعاء أو يوم الأربعاء ح عن المواهب، وهذه السنة باقية إلى الآن لم يدفن خليفة حتى يولى غيره).

« L'Imama majeur (khilafah) est le droit de disposition générale sur le peuple. Son étude est en Ilm al-Kalam et l'établissement de cette obligation est la plus importante [des obligations les plus importantes parce que l'accomplissement de tant d'autres obligations shari'a en dépend]. Pour cette raison, ils (les sahaba) lui ont donné la priorité sur l'enterrement du Prophète صلى الله عليه وسلم [Il est décédé lundi et a été enterré le mardi ou la nuit de mercredi ou de son jour (selon des narrations différentes), et cette Sunnah est resté jusqu'à ce jour tel que le khalifah n'est pas enterré jusqu'à ce qu'un autre soit nommé] » (Radd al-Muhtar ala al-Durr al-Mukhtar, 1: 548.)

Al-Haskafi définit ainsi le Khilafah comme le droit de disposition générale sur le peuple. Par cela, il signifie que c'est le droit de gérer les affaires du peuple et est un droit absolument général, c'est-à-dire qu'il englobe tous les gens dans les terres du Khilafah dans toutes leurs affaires publiques. Ceci est en opposition avec le droit particulier des gouverneurs et des juges, dont le droit d'autorité s'étend à certaines personnes dans certaines régions à l'exclusion des autres.

En commentant cela, Ibn Abidin cite la définition de Taftazani dans Sharh al-Maqasid, où il définit le Khilafah comme :

«رياسة عامة في الدين والدنيا خلافة عن النبي

« La direction générale dans le dîn et les affaires mondaines dans la succession du Prophète (ﷺ). »

Cette dernière partie de la définition indique que le Khilafah est une position dans la succession du Prophète (ﷺ). Cela signifie que le rôle du Khilafah est de succéder au Prophète (ﷺ) dans la mise en œuvre de la Shari'a. C'est pourquoi il est appelé un Khalifah, qui linguistiquement signifie successeur.

SAVANTS MALIKITES :

هذه الآلية أصل يف نصب إمام وخليفة يسمع له ويطاع لتجتمع به الكلمة وتنفذ به أحكام اخليفة وال " خالف يف وجوب ذلك بني الأمة وال بني الأئمة إل ما روي عن الأصم حيث كان عن الشريعة اصم وكذلك كل من قال بقوله واتبعه على رأيه ومذهبه. " وأمجت الصحابة على تقديم الصديق بعد اختلاف وقع بني امهاجرين وال أنصار يف سقيفة بين ساعدة يف التعيني، حبت قالت الأنصار: منا أمري ومنكم أمري، فدفعهم أبو بكر وعمر وامهاجرون عن ذلك، وقالوا هلم: إن العرب ال تدين إل لهذا احلي من قريش، ورووا هلم اخرب يف ذلك، فرجعوا وأطاعوا لقريش. فلو كان فرض الإمامة غري واجب ال يف قريش وال يف غريهم ملا ساغت هذه الامناظرة واحملورة عليها، ولقال قائل: إهنا ليست بواجبة ال يف قريش وال يف غريهم، فما لتناز عكم وجه وال فائدة يف أمر ليس بواجب مث إن الصديق رضي اهلل عنه ملا حضرته الوفاة عهد ابل عمر يف الإمامة، ومل يقل له أحد هذا أمر غري واجب علينا وال ". عليك، فدل على وجوهبا وأهنا ركن من أركان الدين الذي به قوام امسلمني، واحلمد هلل رب العالمني

L'imam Al-Qurtubi a dit dans son ouvrage « al-Jami' li ahkam al-Qur'an »
1/264-265 :

« Cet ayah est une preuve de la nomination d'un imam et d'un Khalifah. Il est écouté et obéi, car la parole est unie à travers lui et les ahkam (lois) du Khilafa sont mis en œuvre à travers lui, et il n'y a pas de différence d'opinion concernant l'obligation de cela entre la Umma, ni entre les érudits, à l'exception de ce qui est rapporté par al-Asamm (lit. les sourds), qui était vraiment sourd en ce qui concerne la Sha'ria, comme tous ceux qui partageaient son opinion et qui l'ont suivie. »

« Les Sahabas ont tous convenu d'élire Abu Bakr (Radiya Allahu 'anhu) après la différence qui s'est produite entre les muhajirin et les ansar dans la cour de Bani Saïda, dans laquelle les Ansars ont déclarés : « Un émir de nous et un de vous. » Umar et les Muhajirin ont répliqué en disant: « Les Arabes ne se soumettront à personne d'autre qu'un Quraysh », et ils ont raconté des narrations à ce sujet. Les Ansars se sont donc rétractés et acceptés. Si l'imama n'avait pas été obligatoire, ni parmi les Quraysh ni ailleurs, cette discussion et ce débat n'auraient pas eu lieu du tout et quelqu'un aurait dit, « Ce n'est pas obligatoire, ni dans chez Quraysh ni chez quiconque. Votre désaccord n'a aucun fondement ni avantage, car l'affaire n'est pas obligatoire. » En outre, quand la mort est survenue près d'Abu Bakr (Radiya Allahu 'anhu), il a choisi Umar (Radiya Allahu 'anhu) pour l'imama et personne ne lui a dit: « Cette affaire n'était pas obligatoire sur nous ou sur vous. » Tout cela indique que le [khilafah] est obligatoire et constitue un pilier des piliers d'Allah par lequel la force des musulmans est réalisée et toutes les louanges appartiennent à Allah, Seigneur des Mondes. »

Ibn Khaldun (mort en 808 AH) dit dans son ouvrage « Al-Muqaddimah, Chapitre 3 » :

" إن نصب الإمام واجب قد عرف وجوبه يف الشرع بإجماع الصحابة والتابعين، ألن أصحاب رسول اهلل صلى اهلل عليه وسلم عند وفاته بادروا إبل ببيعة أيب بكر رضي اهلل عنه وتسليم النظر إليه يف أمورهم. وكذا يف كل عصر من بعد ذلك. ومل ترتكّ الناس فوضى يف عصر من الأعصار. واستقر ذلك دالّ على وجوب نصب الإمام "

« En effet, la nomination de l'imam est une obligation, dont le caractère obligatoire est connu dans la Révélation par consensus des Sahabas et des tabi'in, car les Compagnons du Messenger (Salla Allahu 'alayhi wa salam) se sont précipités vers la bay'ah d'Abu Bakr (Radiya Allahu 'anhu) et de lui soumettre la gestion de leurs affaires à sa mort. De même dans chaque époque après cela; le peuple n'a jamais été laissé dans l'anarchie à aucune époque, et cela a persisté par un consensus indiquant l'obligation de nommer un imam. »

L'imam 'Abd ar-Rahman al-Djazairi a écrit dans son ouvrage « Le Fiqh selon les 4 madhahibs » dans le Tome 5, p.416 :

" اتفق الأئمة رمهم اهلل تعاللى: أن الإمامة فرض وأنه ال بد للمسلمين من إمام يقيم شعائر الدين وينصف امظلومنى " من الظاملنى وعلى أنه ال جىوز أن يكون على امسلمنى يف وقت واحد يف مجىع الدنيا إمامان ال متفقان وال مفترقان " .وعلى أن الأئمة من قرىش وأنه جىوز للإمام أن يستخلف "

« Les imams (des quatre madhahibs: Abu Hanifa, Malik, Shafi'i, Ahmad) - puisse Allah leur accorder Sa Miséricorde - ont tous consenti à ce que l'Imama soit une obligation et que les musulmans désignent un imam qui appliquerait les rites de la justice et donner aux opprimés justice contre les oppresseurs, et ils ont convenu qu'il n'est pas permis qu'il y ait sur les musulmans, à tout moment, deux imams, en accord ou en discorde, et que les imams soient de Quraysh et qu'il est permis à l'imam de choisir un successeur. »

SAVANTS SHAFI'ITES :

De multiples 'ulémas du madhab Shafi'ite ont cité le consensus sur la question du Khilafah.

L'Imam Mawardi, l'un des savants Shafi'ites les plus célèbres et un Qadi (Juge) du Khilafal'Abbasside, dit dans l'introduction de son livre al-Ahkam al-Sultaniyyah que son but pour l'écrire est d'informer les autorités des lois de la

gouvernance, afin qu'ils voient leurs droits respectés et leurs devoirs remplis. Effectivement, le livre est devenu l'un des ouvrages les plus respectés dans le domaine de la siyaasa (politique) et de la gouvernance islamique, et il est dit qu'il constitue la base d'un autre ouvrage, le livre Kitab al Ahkam al Sultaniyyah d'Al Qadi Abu Ya'la.

Imam al-Mawardi a dit :

« L'Imama (Khilafah) est la succession de la prophétie dans la protection du Dîn et la gestion des affaires mondaines, et son contrat pour celui qui l'accomplit dans la Ummah est une obligation par consensus, même si al-Asamm s'est éloigné de ce consensus. »
[Dans son al Ahkam al Sultaniyyah, p 56].

Imam al Nawawi, l'un des ulémas les plus célèbres du Madhab Shafi'ite, et l'un des écrivains les plus prolifiques que la Ummah ait jamais connus, a écrit sur de multiples sciences, y compris le domaine des hadiths, relayant le consensus sur l'obligation de Khilafah dans son commentaire de 18 volume sur Sahih Muslim, qui est l'un des commentaires les plus respectés sur la collection de hadith de l'Imam Muslim.

Imam Nawawi a déclaré :

« Ils (les savants) ont consenti que c'est une obligation sur les musulmans de nommer un Khalifah, et que son obligation est par le shar ', pas l'esprit. »
[Dans son Sharh Sahih Muslim, 12: 205].

L'imam Ibn Hajar al Haythami a déclaré :

« Sachez que les Sahaba ont consenti à ce que la sélection de l'Imam après la fin de l'ère du Prophète ﷺ soit une obligation. En effet, ils en ont fait la plus importante des obligations car ils étaient occupés avec lui (en lui donnant la priorité) sur l'enterrement du Messenger d'Allah ﷺ. »
[Dans son Sawa'iq al-Muhraqah, p. 7].

Qadi Abdul Jabbar a déclaré :

« L'établissement du Khilafah est obligatoire sur la Ummah, parce que beaucoup des obligations de l'Islam ne peuvent pas être remplies sans le Khilafah. Les musulmans ne peuvent pas satisfaire aux exigences du principe Amr bil Maruf wal Nahy al Munkar (ordonner le convenable et interdire le blâmable), car ils ne peuvent être établis sans le Khilafah. »
[Dans son Sharh al-Usul al-Khamsah, p. 759].

Il est utile de s'arrêter ici et de se concentrer sur la première phrase de cette citation, c'est-à-dire l'idée que quelque chose peut devenir obligatoire parce qu'il est nécessaire de remplir une autre obligation.

L'imam al Haramain al Juwayni était une figure imposante dans le madhhab Shafi'ite, si bien que dans le madhhab, quand "al Imam" est dit sans qualification, il se réfère à l'imam al Juwayni. Il était un enseignant de l'imam al Ghazali, et l'un des usuliyin, auteur al Burhan, un livre faisant autorité sur le sujet. Dans son introduction au sujet des usul al fiqh il a dit :

La commande pour effectuer une action est une commande pour l'exécuter et tout ce dont elle a besoin pour être exécutée. Par exemple, l'ordre d'exécuter la Salah est une commande pour effectuer la purification ...
[Dans son al -Waraqat]

Ce principe n'est bien sûr pas limité au madhhab de Shafi'i, mais plutôt au principe général sur lequel s'appuient les fuqaha (juristes) et, en ce qui concerne le sujet du Khilafah, l'acceptation de ce principe par extension conduit à une centaine de raisons supplémentaires qui oblige l'institution du Khilafah en plus de preuves textuelles plus directes.

Sur cette parole, 'Abd al-Qahir al-Baghdadi ash-Shafi'i a déclaré :

« Ils (Ahl al-Sunnah) ont dit à propos du Khilafah et de l'Imama que l'Imama est une obligation imposée à la Ummah pour établir l'Imam qui leur assignerait des juges et des ministres, sécuriserait leurs frontières, mobiliserait leurs armées, diviserait le fay. Et rends justice aux opprimés de leurs oppresseurs et ils ont dit que la manière de contracter l'Imamah pour la Ummah est par leur choix et détermination. »
[Dans son al Farq bayn al-Firaq, p271].

En plus des points énumérés ci-dessus, il est dit que Imam Al Mawardi, qui a été mentionné plus tôt, dans son livre al-Ahkam al-Sultaniyyah consacre une

section entière à chacun des sujets de l'Imamat de la Salah, l'administration de la Zakat et du Hajj, et de la Hisba, c'est-à-dire presque un cinquième du travail. Tout ce qui précède a un lien très fort avec le Khilafah, et le Khilafah est nécessaire pour les maintenir.

En ce qui concerne la hisba (la police religieuse), qui se réfère à enjoindre le bien et interdire le mal (également souligné ci-dessus par Qadi Abdul Jabbar), Hujjat al Islam Imam al Ghazali a dit dans son livre :

« En effet la Hisba est le plus grand pilier du Dîn. C'est la mission avec laquelle Allah a envoyé tous les prophètes. Si cela cessait d'exister et que ses connaissances et sa pratique étaient suspendues, le dîn disparaîtrait, la période antéislamique se propagerait, l'égarement et le jahl se répandraient et la corruption s'aggraverait, le loyer deviendrait irréparable, les terres seraient détruites et les gens périront. »
[Dans son Ihya 'ulum ud dîn, vol.2, pg. 291].

L'Imam Nawawi a dit à propos du livre de l'Imam Al Ghazali que tous les livres avaient péri et que seulement Ihya avait survécu. Hujjat al Islam Imam al Ghazali était le meilleur élève de l'Imam al Haramain, surpassant son maître, et aussi le mujaddid de son siècle. Ses déclarations ont un poids lourd.

Hujjat al Islam Imam al Ghazzali a dit :

« La sécurité du monde, de ses habitants et de ses biens ne peut être atteinte qu'avec un souverain juste (sultan muta`) où la mort des dirigeants et des dirigeants (al-a'imma) donne lieu à des temps de sédition et de chaos extrêmes. Si cette [situation chaotique] continue sans qu'un autre dirigeant soit nommé, alors il continuera à y avoir du chaos et du désordre [...] c'est pourquoi on dit que la religion et le dirigeant sont 'deux garants connectés' et que la religion est la fondation (uss) et la règle son gardien (haris). S'il n'y a pas de fondement pour [la religion], elle est condamnée et s'il n'y a pas de tuteur pour elle, elle périra ... c'est une maladie pour laquelle il n'y a pas de remède, sauf par un dirigeant puissant et juste qui unifiera les opinions disparates et points de vue divergents. Par conséquent, il est clair que le dirigeant est nécessaire à la fois pour les systèmes de cette religion et les systèmes de ce monde et vice versa. De plus, les systèmes de cette religion sont nécessaires pour le succès et la joie de l'au-delà et c'était sans aucun doute l'objectif des prophètes. Par conséquent, le caractère obligatoire de [nommer] le dirigeant (imam) est établi à partir de la Loi (al-shar`) qui ne peut en aucun cas être abandonnée. Sachez ceci. »
[Dans son al Iqtisad fi'l I`tiqad]

Il a dit aussi :

"Les juges seront suspendus, les wilayaat (provinces) seront annulés ... les décrets des autorités ne seront pas exécutés et tout le peuple sera sur le point du Haram."

[Al-Ghazzali dans son Iqtisad fil 'Itiqad, pg . 24]

L'Importance de régner par la Shari'a (le but du Khilafah) :

L'Imam al-Haramain al-Juwayni a déclaré:

« [...] Quiconque pense que la charia peut dériver de ce que les gens sont d'accord, de la raison ou des opinions des sages, a rejeté la charia et a ce principe comme un moyen de rejeter la charia. Ces arguments n'ont pas de fondement solide. S'ils devaient former le fondement de la religion, alors vous trouveriez que tous ceux qui ont un certain pouvoir rationnel prendraient ses propres idées et pensées comme Shari'ah, et ainsi les idées et les pensées prendraient la place d'Al Wahy (La Révélation) envoyé au Prophète ﷺ. Ces idées et pensées varieraient selon le temps et l'endroit, ainsi la Shari'a n'aurait aucune stabilité. »

[Dans son Al-Ghiyathi, p. 381].

L'imam Ibn Kathir était un autre grand savant Shafi'ite, qui aurait atteint les limites de la connaissance en tafsir. Son tafsir est probablement parmi les plus célèbres aujourd'hui, et il a dit de l'ayah suivante ceci :

يا أيها الذين آمنوا ادخلوا في السلم كافة

"Oh vous qui croyez ! Entrez pleinement dans l'Islam (complètement) ...

"[Sourate al Baqara, V.208]

"Allah ordonne à ses serviteurs qui croient en lui et ont foi en son Messager d'appliquer toute la législation et la loi de l'Islam, d'adhérer à tous ses commandements, autant qu'ils peuvent le faire, et de s'abstenir de toutes ses interdictions. C'est l'opinion d'Al Awfi, d'Ibn Abbas, Mujahid, Tawus, Ad-Dahhak, Ikrima, Qatadah, As-Suddi, Abu Aliyah ar-Riyahi, Ar-Rabi ibn Anas, Muqatil bin Hayan, Qatadah et Tabari est ce "Kafaatan" signifie l'intégralité [Tafsir Ibn Kathir, Vol. 1, pg. 581].



Sultan al-Ulama Izz ad-Dîn ibn Abdus Salam a dit :

« Seul Allah doit être obéi exclusivement. De même, personne n'a le droit de régner ou de juger, sauf Lui, car Ses décisions découlent du Coran et de la Sunna. »

[Izz al Din Ibn Abdus Salam, Qawa'id al-Ahkam, Vol.2, p. 158].

Shihab ad-Dîn Al-Alusi a dit :

« Il n'y a aucune divergence dans le Kufr de quelqu'un qui n'a pas la certitude de juger par ce qu'Allah a fait descendre, et de plus, le dessein général pour le déni de la foi pour quiconque ne juge pas par ce qu'Allah a fait descendre appartient à une catégorie. Il n'y a donc aucun doute que celui qui ne juge pas sur un sujet ou une chose par ce qu'Allah a fait descendre, alors il n'est pas un homme de certitude dans la révélation et il n'y a pas de divergence sur son kufr. »

[Dans son Tafsir Ruh al-Ma'ani].

Ibn Kathir a également dit :

« La Shari'a encourage tout ce qui est bénéfique et décourage tout ce qui est préjudiciable. Allah a rejeté tous ceux qui s'en écarteraient et qui accepteraient les points de vues, les opinions et les conventions déterminées par les hommes sans aucun soutien de la Shari'a. Cela a été fait à l'époque de la Jahiliyah, lorsque les gens ont décidé par hasard et conjectures en conformité avec leurs propres points de vue et opinions. Les Tatares gouvernent aussi selon leurs propres règles. Ceci, disent-ils, est la loi de la terre à laquelle ils donnent préséance, au-dessus du Coran et de la Sunna. Quiconque parmi eux fait ceci est un kafir qu'il faut s'opposer jusqu'à ce qu'il revienne à la législation d'Allah et de son Messager. Une telle personne ne devrait même pas régner pendant un jour. »

[Dans son Tafsir Ibn Kathir, Vol. 3, p. 123]



SAVANTS HANBALITES :

L'imam fondateur de l'école Hanbalite, l'Imam Ahmed bin Hanbal a clairement indiqué ce que l'absence du Khilafah signifie quand il a dit :
« La fitna (malice et tribulations) se produit quand il n'y a pas d'Imam établi sur les affaires du peuple. »
[Al-Ahkam al-Sultaniyyah et al-Mu'tamad d'Abu Ya'la al-Hanbali].

Shaykh Ibn Taymiyyah a dit:

« Le but et l'objectif de la politique (siyasa) est de chercher la proximité d'Allah. Un musulman adopte la politique uniquement pour établir le Din qui garantit une telle proximité en fournissant un climat psychologique et spirituel approprié dans lequel l'homme atteint une perfection spirituelle et, par conséquent, la proximité divine. Voilà pourquoi un pouvoir politique dissociée de la direction du Din est une malédiction pour l'humanité et implique toutes sortes de mal et immoralités. »
[Dans son Al-Siyasah al-Shariyah et cité par Ibn al Qayyim, qui a déclaré la même chose dans ses livres al-Turuq al-Hukmiyah fil Siyasah ash-Shariya et l'Iam al Muwaqqin].

Al-Hafidh Zayn ad-Dîn Ibn Rajab Al-Hanbali a dit :

« Le Prophète nous dit que s'il y a un groupe de trois personnes, l'un d'entre eux devrait être nommé Emir. Par extension, si le Prophète (Alayhi salat wa salam) donnait des instructions pour un groupe de 3 personnes, alors le même principe s'applique à toute la communauté musulmane. Cette règle découle d'un concept dans Usul ul Fiqh connu sous le nom « Mafhoom al Muwafaqah », qui désigne le cas où un amr (ordre) ou nahy (interdiction) dans les textes est étendue pour inclure des actions plus larges. »
[Dans son Jami al-Ulum Wal Hikm, p. 440]

On a demandé à l'Imam Ahmed :

« Quel est le sens du hadith "Celui qui meurt et qui n'a pas d'imam, meurt d'une mort de la jahiliyyah ? »



Il a répondu : Savez-vous ce qu'est un Imam? Un imam est celui autour duquel tous les musulmans s'unissent. C'est sa signification. »
[Masa'il, volume 2, page 185 de Muhammad bin Ishaq]

L'obligation du Khilafah, sa nécessité et sa priorité :

Sharīh (L'explicateur) du Madhab, al-Imam al-Shaykh Mansour al-Buhuti al-Hanbali a dit :

« Nommer le plus grand Imam (le khalifah) sur les musulmans est une obligation de nécessité (sur la Ummah). »
[Dans son livre 'Kashshaf al-Qina, Volume 6, page 158].

Shaykh Ibn Taymiyyah a dit:

« Il est impératif de savoir que le bureau chargé de gouverner le peuple est l'une des plus grandes obligations du dīn. Non, il n'y a aucun établissement du dīn ou du dunya excepté par lui. »
[Dans son livre al-Siyasah al-Shar'iyyah, page 129].

Ibn Taymiyyah a également dit :

« Administrer les affaires de la société est l'un des plus grands devoirs de la religion et sans accomplir ce devoir, nous ne pouvons pas garantir le bien de cette vie ou de la suivante. Allah nous a commandé d'ordonner le bien et d'interdire le mal et ce devoir ne peut être rendu sans pouvoir et sans autorité. De même, tous les autres devoirs sociaux tels que le djihad, le maintien de la paix et de l'ordre, la justice, l'organisation de fêtes de hajj et d'id, le redressement des abus, l'aide aux opprimés, l'exécution des hudud, etc. ne peuvent être exécutés sans pouvoir politique. C'est pourquoi le hadith dit: «Le dirigeant est l'ombre d'Allah sur Terre.» L'autorité politique (imarah) doit donc être considérée comme une question religieuse et recherchée comme un moyen d'obtenir le plaisir et la faveur d'Allah. Chercher le plaisir d'Allah à travers elle en poursuivant sa volonté et se conformer aux injonctions de Ses messagers dans son exercice est l'un des actes les plus gratifiants. Chaque musulman devrait travailler à cette fin autant qu'il le peut. Pour établir la religion et la maintenir sur les lignes correctes, deux choses sont nécessaires: 1) Le Coran qui guide et 2) Le fer qui défend. Il est donc du devoir de chaque musulman de rassembler le Coran et le fer dans la cause d'Allah. »
[Dans son Majmu 'al Fatawah, vol. 28, p. 390 - 397].

La légitimité du Khilafah de la Ummah et son Devoir envers les Dhimmis :





Al Qadi Abu Ya'la Ibn Farra 'al-Hanbali a dit :

« Le Khalifah n'est pas établi en nommant simplement un Khalifah, mais après que son [le Khalifah précédent] est mort (c'est à dire pour la légitimité du nouveau khalifah) requiert l'approbation de la Ummah Musulmane. »
[dans son livre al-Ahkam al-Sultaniyyah, page 9] .

Shihab ad-Dîn Ibn al-Najar al-Hanbali a dit :

« Le dirigeant de la communauté musulmane est tenu de protéger les non-musulmans et de les protéger de l'agression. S'ils tombent en captivité, l'Imam doit libérer toutes les ressources pour assurer leur libération et punir les transgresseurs contre leurs vies et leurs propriétés même s'ils étaient les seuls non-musulmans vivant dans un village reculé ! »
[Dans son livre Matalib Ula an-Nuha , volume 2, page 602]

L'obligation de gouverner par l'Islam et d'obéir au Khalifah :

Shams ad-Dîn Ibn Muflih al-Hanbali a dit sur le diyar (les régions) du monde :

« Il n'y en a que deux: Dar al-Islam et Dar al-Kufr. Tout Dar (domaine) où la loi islamique est dominante est Dar al-Islam, et tout domaine où la loi Kufr est dominante est Dar al-Kufr; il n'y a que ces deux camps. »
[Dans son livre 'Al-Adab ash-Shari'a, volume 2, page 190]

Al-Hafidh Zayn ad-Dîn Ibn Rajab al-Hanbali a dit :

« Écouter et obéir au Khulafah implique le bonheur dans ce monde et ils atteignent les intérêts du peuple et les aident à obéir à leur Seigneur et à soutenir son dîn. Ali Ibn Abi Taalib (Radiya Allahu 'anhu) a dit, "Les gens ne suivront pas le droit chemin sauf avec un dirigeant, qu'il soit guidé ou pas. »
[Dans son livre Jami 'al-'Ulum al-Hikam, page 361, hadith 28]

L'obligation de gouverner par l'Islam et d'obéir au Khalifah :

Shams ad-Dîn Ibn Muflih al-Hanbali a dit sur le diyar (régions) du monde :



« Il n'y en a que deux: Dar al-Islam et Dar al-Kufr. Tout Dar (domaine, terre) où la loi islamique est dominante est Dar al-Islam, et tout domaine où la loi Kufr est dominante est Dar al-Kufr; il n'y a que ces deux camps. »
[Dans son livre 'Al-Adab ash-Shari'ah, volume 2, page 190]

Al-Hafidh Zayn ad-Dîn Ibn Rajab al-Hanbali a dit :

« Écouter et obéir au Khulafah implique le bonheur dans ce monde et ils atteignent les intérêts du peuple et les aident à obéir à leur Seigneur et à soutenir son dîn. Ali Ibn Abi Talib (Radiya Allahu 'anhû) a dit, "Les gens ne suivront pas le droit chemin sauf avec un dirigeant, qu'il soit guidé ou pas"
[Dans son livre Jami 'al-'Ulum al-Hikam, page 361, hadith 28]

Le verdict du Gouverneur qui gouverne par autre que l'Islam et la prohibition de la monarchie et de la royauté :

Al-Hafidh Shams ad-Dîn Ibn al-Qayyim al-Jawziyah al-Hanbali a dit:

« Le point de vue correct est que gouverner selon autre chose que ce qu'Allah a révélé comprend à la fois du Kufr majeur et mineur, selon la position du juge. S'il croit qu'il est obligatoire de gouverner selon ce qu'Allah a révélé dans ce cas, mais il se détourne de cela par désobéissance, tout en reconnaissant qu'il mérite une punition, alors c'est un Kufr mineur (kufr duna kufr). Mais s'il croit que ce n'est pas obligatoire et que le choix est le sien même s'il est certain que c'est la décision d'Allah, alors c'est un Kufr majeur (qui exclut de l'Islam). »
[Dans son livre Madarij as-Salihin, volume 1, page 336].

Shaykh Ibn Taymiyyah a dit :

« À notre avis, la monarchie est essentiellement illégale, et notre devoir est d'établir un gouvernement sur le modèle de la prophétie (Khilafah nabuwwah). C'est parce que le Prophète ('Alayhi salat wa salam) a dit, "Attachez-vous à ma Sunna et la Sunna des califes bien guidés, mordez-y avec vos molaires. Et prenez garde aux choses nouvelles [dans la religion] car toute innovation est un égarement.»
[Dans Majmua 'al-Fatawa volume 35, page 19]

